

Amherst, le 15 novembre 2021

Le conseil de la municipalité d'Amherst siège en séance ordinaire ce 15^e jour du mois de novembre 2021 au 1814, rue du Village (centre Cyrille-Garnier), à laquelle sont présents, le maire monsieur Jean-Guy Galipeau et les conseillers;

Robert Cardinal
Caroline Champoux
Yves Duval

Daniel Lampron
Robert Laperrière
Luc Tremblay

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Jean-Guy Galipeau

Assistent également à la séance monsieur Marc St-Pierre, directeur général et monsieur Martin Léger, directeur général adjoint.

Monsieur le maire soumet à madame la conseillère et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Assemblée ordinaire du 15 novembre 2021

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ratification de l'ordre du jour**
- 3. Ratification de la séance ordinaire du 4 octobre 2021**
Résolutions numéros 222.10.2021 à 252.10.2021 inclusivement pour la séance ordinaire du 4 octobre 2021
- 4. Ratification des déboursés pour le mois d'octobre 2021**
 - 4.1. Déboursés du 01-10-2021 au 31-10-2021 pour un montant total de 1,157,318.68 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 61 835.52 \$
- 5. Correspondance**
- 6. Administration générale**
 - 6.1. Présentation du conseil et nomination
 - 6.2. Calendrier séances du conseil 2022
 - 6.3. Autorisation de signature – Fonds FTQ
 - 6.4. Demande pour chemin de tolérance – Chemin Racicot
 - 6.5. Demande pour chemin de tolérance – Chemins du Lac-de-la-Grange, du Grand-lac-Jetté et Petit-lac-Jetté
 - 6.6. Appel d'offre de l'UMQ – Abat-poussière 2022
 - 6.7. Demande de report remboursement 2021 d'ICI Vendée
 - 6.8. Commande de bacs (noirs et verts de 360 litres et de 1100 litres)
 - 6.9. Octroi de mandat – Achat d'une camionnette
 - 6.10. Autorisation appel d'offre – Entretien ménager bâtiments municipaux
 - 6.11. Achat de bollards pour corridor aérobique – Affectation de dépense

- 6.12 Dépôt de la liste des personnes en défaut de paiement de taxes envers la Municipalité (art. 1022 C.M.)
- 6.13 Demande de reconnaissance d'un OBNL
- 6.14 Adhésion FQM 2022
- 6.15 Autorisation de signature – Ententes avec propriétaires privés Sentier des villages
- 6.16 Achat de bollards délinéateurs et dos d'âne - Acceptation de soumission
- 6.17 Acquisition de 100 poteaux en aluminium – Autorisation de déboursé
- 6.18 Acquisition de Silhouettes écoliers- Autorisation de déboursé
- 6.19 Affectation dépenses pour travaux chemins Gaudias-Côté Est et Rockway-Valley
- 6.20 Affectation de dépenses pour travaux chemin Gaudias-Côté Ouest
- 6.21 Autorisation d'installation d'une clôture au parc école
- 6.22 TECQ 2019 - 2023 – Reddition de compte travaux 2021
- 6.23 Fin de probation employé # 05-0132
- 6.24 Fin de probation employé # 05-0126
- 6.25 Fin de probation employé # 04-0032
- 6.26 Fermeture du bureau durant la période des Fêtes
- 6.27 Dépôt d'une réserve foncière – Lot 4 941 586
- 6.28 Autorisation dépense – Achat de cèdre pour aménagement paysager

7. Sécurité publique

- Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants – Octobre 2021
- 7.2 Nomination du délégué et du substitut au conseil d'administration de la RINOL

8. Travaux publics

9. Hygiène du milieu et environnement

- 9.1 Écocentre – Bilan octobre 2021

10. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 10.1 Dépôt rapport M. Martin Léger

11. Loisirs et culture

- 11.1 Rapport sur les bibliothèques
- 11.2 Remerciements à Gilbert Miller
- 11.3 Demande de subvention – Dépouillement de Noel
- 11.4 Abrogation de la Résolution 252.12.2020 – Contribution municipales aux inscriptions aux activités sportives
- 11.5 Construction d'une pergola – Affectation de dépense

12. Histoire et patrimoine

13- Affaire(s) nouvelle(s)

14- Période de questions

15- Levée de la séance

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mon de bienvenue de monsieur le maire Jean-Guy Galipeau.

2 **RÉS 253.11.2021** **RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé en :

- Modifiant le libellé du point 6.19 qui aurait dû se lire;
 - Affectation dépenses pour travaux chemins Rockway-Valley
- Modifiant le libellé du point 6.20 qui aurait dû se lire;
 - Reddition de compte pour travaux chemin Gaudias-Côté Ouest et Est
- Retirant les point 6.27 et 9.1

Adoptée à la majorité

3 **RÉS 254.11.2021** **RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le directeur général soit exempté de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021, résolutions numéros 222.10.2021 à 252.10.2021 inclusivement, soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à la majorité

4 **RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2021**

4.1 **RÉS 255.11.2021** **DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2021**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-10-2021 au 31-10-2021 pour un montant total de 1,157,318.68 \$ ainsi que les salaires du personnel et la rémunération du conseil pour un montant 61 835.52 \$.

Adoptée à la majorité

5 **CORRESPONDANCES**

6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

6.1 **RÉS 256.11.2021** **PRESENTATION DU CONSEIL ET NOMINATION**

CONSIDÉRANT l'établissement de certains comités et groupes de travail pour la bonne marche des affaires de la Municipalité d'Amherst;

CONSIDÉRANT que certaines responsabilités doivent être attribuées dès maintenant;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil nomme et octroi à compter des présentes les dossiers et responsabilités suivantes à trois membres du conseil :

Membres du conseil	Responsabilités et comités
Caroline Champoux District 5	Mairesse suppléante
Yves Duval District 6	Sécurité civile
Luc Tremblay District 1	Urbanisme Comité consultatif d'urbanisme

Adoptée à la majorité

6.2 RÉS 257.11.2021 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2022

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT le projet de calendrier 2022 des séances ordinaires du conseil tel que proposé au tableau préparé par monsieur Martin Léger, directeur général adjoint;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil approuve le calendrier des séances ordinaires projetées pour l'année 2022, lequel est reproduit ci-dessous :

Lundi, 10 janvier 2022, 19h30	Lundi, 14 février 2022, 19h30	Lundi, 14 mars 2022, 19h30
Lundi, 11 avril 2022, 19h30	Lundi, 9 mai 2022, 19h30	Lundi, 13 juin 2022, 19h30
Lundi, 11 juillet 2022, 19h30 (Vendée)	Lundi, 8 août 2022, 19h30	Lundi, 12 septembre 2022, 19h30
Mardi , 11 octobre 2022, 19h30	Lundi, 14 novembre 2022, 19h30 (Vendée)	Lundi, 12 décembre 2022, 19h30

QU'avis public soit publié à cet effet conformément à la Loi.

Adoptée à la majorité

6.3 RÉS 258.11.2021 AUTORISATION DE SIGNATURE – FONDS FTQ

CONSIDÉRANT le régime enregistré d'épargne retraite par retenue sur le salaire du Fonds de solidarité FTQ (Fonds FTQ);

CONSIDÉRANT que, à la suite de la signature de la convention collective, les employés cols bleu vont dorénavant contribuer au Fonds FTQ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Marc St-Pierre, directeur général afin que les employés cadres et cols blanc adhèrent également au Fonds FTQ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Marc St-Pierre, directeur général et autorise se dernier à signer, pour et au nom de la

Municipalité, tout document, entente afin de transférer le régime de retraite simplifié de Desjardins au Fonds FTQ.

Adoptée à la majorité

6.4 **RÉS 259.11.2021** **DEMANDE POUR CHEMIN DE TOLERANCE – CHEMIN RACICOT**

CONSIDÉRANT la demande de reconnaissance du chemin Racicot à titre de chemin de tolérance;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux normes en vigueur;

CONSIDÉRANT que la largeur actuelle du chemin Racicot est d'environ 6 mètres;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de voirie;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil prenne acte de la recommandation du comité de voirie et accepte le chemin Racicot à titre de chemin de tolérance conditionnellement à ce que le propriétaire porte la largeur du chemin à huit (8) mètres minimum.

Adoptée à la majorité

6.5 **RÉS 260.11.2021** **DEMANDE POUR CHEMIN DE TOLERANCE – CHEMINS DU LAC-DE-LA-GRANGE, DU GRAND-LAC-JETTE ET PETIT-LAC-JETTE**

CONSIDÉRANT la demande de reconnaissance des chemins du Lac-de-la-Grange, du Grand-Lac-Jetté et du Petit-Lac-Jetté à titre de chemins de tolérance ;

CONSIDÉRANT que la demande n'est pas conforme aux normes en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de voirie;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil prenne acte de la recommandation du comité de voirie et refuse la demande de reconnaissance des chemins du Lac-de-la-Grange, du Grand-lac-Jetté et Petit-lac-Jetté à titre de chemins de tolérance;

QUE le conseil propose à l'association des propriétaires de ces lacs une rencontre afin de voir avec la Municipalité quelles solutions pourraient être envisagées.

Adoptée à la majorité

6.6 **RÉS 261.11.2021** **MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2022**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « *Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* », adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *chlorure de calcium solide en flocons* **et/ou** le *chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2022;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à la majorité

6.7

RÉS 262.11.2021

DEMANDE DE REPORT REMBOURSEMENT 2021 D'ICI VENDEE

CONSIDÉRANT le prêt sans intérêts consenti par la Municipalité à l'organisme Ici Vendée faisant l'objet d'un remboursement à raison de 2 500 \$ par année pendant dix (10) ans;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la pandémie liée à la COVID-19 l'organisme Ici Vendée a été dans l'obligation d'annuler les activités prévues durant l'année 2021;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil autorise le report du paiement de remboursement de prêt pour l'année 2021 à une date ultérieure.

Adoptée à la majorité

6.8 **RÉS 263.11.2021** **COMMANDE DE BACS (NOIRS ET VERTS DE 360 LITRES ET DE 1100 LITRES)**

CONSIDÉRANT les permis émis en 2021 pour des nouvelles constructions ;

CONSIDÉRANT les besoins en bacs noirs et verts pour maintenir l'inventaire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à faire l'acquisition de bacs noir et de bacs verts pour un coût net de 12 928.30 \$;

QUE cette dépense soit affectée en partie au poste budgétaire 02 45110 640 (bacs noirs) et en partie au poste 02 45210 640 (bacs verts).

Adoptée à la majorité

6.9 **RÉS 264.11.2021** **OCTROI DE MANDAT – ACHAT D'UNE CAMIONNETTE**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres TP2021-08 pour l'achat d'une camionnette 4 X 4 pour le service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que la soumission déposée par Montmorency Ford ne peut être considérée puisqu'elle a été envoyée par courriel contrevenant ainsi à l'article 1.05.08 du document « Régie » de l'appel d'offres qui stipule que : *Les Soumissions transmises par télécopieur ou courriel ne sont pas considérées;*

CONSIDÉRANT que la soumission déposée par Les Sommets Chevrolet Buick GMC Ltée ne peut être considérée puisque le document « Attestation d'intégrité » n'a pas été déposé avec les contrevenant ainsi à l'article 7.00 du document « Formulaire de soumission » qui énumère les documents à produire avec la soumission;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil rejette les deux soumissions déposées;

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général adjoint à procéder à un nouvel appel d'offres.

Adoptée à la majorité

6.10 **RÉS 265.11.2021** **AUTORISATION APPEL D'OFFRE – ENTRETIEN MENAGER**

BÂTIMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de retourner en appel d'offres pour l'entretien des bâtiments municipaux pour une période de trois ans;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à procéder à un appel d'offres pour l'entretien des bâtiments municipaux pour une période de trois (3) ans, soit pour les années 2022, 2023 et 2024.

Adoptée à la majorité

6.11 **RÉS 266.11.2021** **ACHAT DE BOLLARDS POUR CORRIDOR AEROBIQUE –
AFFECTATION DE DEPENSE**

CONSIDÉRANT l'engagement de la Municipalité de payer une partie du coût d'achat et d'installation de bollards pour le corridor aérobique;

CONSIDÉRANT que la MRC des Laurentides à procédé à l'achat et l'installation des bollards;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

Que le Conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à payer la facture numéro 14149 au montant de 4 650.00 \$;

QUE cette dépense soit affectée au fonds de parcs et terrains de jeux.

Adoptée à la majorité

6.12 **DEPOT DE LA LISTE DES PERSONNES EN DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES
ENVERS LA MUNICIPALITÉ (ART. 1022 C.M.)**

Conformément à l'article 1022 du Code municipal monsieur Marc St-Pierre, directeur général et greffier-trésorier soumet au conseil municipal l'état mentionnant toutes personnes endettées envers la municipalité.

6.13 **RÉS 267.11.2021** **DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UN OBNL**

CONSIDÉRANT la demande de reconnaissance déposée par l'organisme Nourri-Source Laurentides;

CONSIDÉRANT que Nourri-Source Laurentides est un organisme sans but lucratif incorporé en 2000 qui vise à favoriser une expérience positive de l'allaitement maternel en accompagnant, soutenant et formant les familles, les bénévoles et les professionnels de la santé dans le développement de leurs pratiques respectives;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil reconnaisse l'organisme Nourri-Source Laurentides à titre d'organisme à but non lucratif et que de ce fait il bénéficie des avantages reliés à ce statut.

Adoptée à la majorité

6.14 **RÉS 268.11.2021** **ADHÉSION FQM 2022**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion à la Fédération des québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2022;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général, à renouveler l'adhésion à la Fédération des québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2022 au montant de 1 791.02 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 11000 494.

Adoptée à la majorité

6.15 **RÉS 269.11.2021** **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTES AVEC PROPRIÉTAIRES PRIVÉS SENTIER DES VILLAGES**

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de rouvrir le sentier des villages;

CONSIDÉRANT que ce sentier emprunte des terrains privés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'obtenir une entente de droit de passage sur ces terrains;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par monsieur le conseiller Yves Duval;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil autorise le maire, ou la mairesse suppléante en son absence et le directeur général, ou le directeur général adjoint en son absence à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Amherst, les ententes de droit de passage à intervenir entre la Municipalité et les propriétaires de terrains emprunter par le sentier des villages.

Adoptée à la majorité

6.16 **RÉS 270.11.2021** **ACHAT DE BOLLARDS DÉLINÉATEURS ET DOS D'ÂNE – ACCEPTATION DE SOUMISSION**

CONSIDÉRANT la soumission déposée par Kalitec pour l'achat de bollards délinéateurs et de dos d'ânes;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil accepte la soumission déposée par Kalitec et autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à faire l'acquisition de bollards délinéateurs et de dos d'ânes au coût net de 4 756.88 \$.

Adoptée à la majorité

6.17 **RÉS 271.11.2021** **ACQUISITION DE 100 POTEAUX EN ALUMINIUM – AUTORISATION DE DÉBOURSÉ**

CONSIDÉRANT le besoin en poteaux d'aluminium pour l'installation de signalisation au service des travaux publics ainsi que pour la signalisation du parcours du sentier des villages;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil autorise monsieur Ronald Robitaille, contremaître aux travaux publics à faire l'achat de cent (100) poteaux d'aluminium au coût net de 2 257.23;

QUE cette dépense soit affectée à 25% au poste budgétaire 02 23000 640, 25% au poste budgétaire 02 22000 640 et à 50% au fonds de parcs et terrains de jeux.

Adoptée à la majorité

6.18 **RÉS 272.11.2021** **ACQUISITION DE SILHOUETTES ÉCOLIERS-
AUTORISATION DE DÉBOURSÉ**

CONSIDÉRANT que l'installation de silhouettes écoliers sur certaines rues de la Municipalité a permis de faire diminuer la vitesse des automobilistes et d'améliorer la sécurité des élèves fréquentant l'école Le Carrefour;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu d'installer des silhouettes supplémentaires;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à faire l'achat de six (6) silhouettes écoliers au montant de 3 755.00 \$ (incluant le transport) plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 23 04000 725.

Adoptée à la majorité

6.19 **RÉS 273.11.2021** **AFFECTATION DÉPENSES POUR TRAVAUX CHEMINS
ROCKWAY-VALLEY**

CONSIDÉRANT les travaux réalisés sur le chemin Rockway-Valley au coût net de 1 525.82 \$;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le coût de ces travaux soit affecté au fonds de carrières et sablières.

Adoptée à la majorité

6.20 **RÉS 274.11.2021** **RÉDDITION DE COMPTE POUR TRAVAUX CHEMIN
GAUDIAS-CÔTÉ OUEST ET EST**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil de la Municipalité d'Amherst approuve les dépenses d'un montant de 17 232.17 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à la majorité

6.21 **RÉS 275.11.2021** **AUTORISATION D'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE AU PARC ÉCOLE**

CONSIDÉRANT la demande du Centre de services scolaire des Laurentides pour la pose d'une clôture dont une partie empiètera sur le terrain de la Municipalité sur une distance de moins de 10 mètres;

CONSIDÉRANT que cette clôture sera rattachée à celle déjà existante appartenant à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le coût d'installation de cette clôture sera assumé par le Centre de services scolaire des Laurentides;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de monsieur Marc St-Pierre, directeur général;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Marc St-Pierre, directeur général et autorise le Centre de services scolaire des Laurentides à procéder à l'installation d'une clôture tel que projeté.

Adoptée à la majorité

6.22 **RÉS 276.11.2021** **TECQ 2019 - 2023 – REDDITION DE COMPTE TRAVAUX 2021**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux version 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version 3 ci-jointe reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques;

QUE monsieur Marc St-Pierre, directeur général est requis de donner suite dans ce dossier.

Adoptée à la majorité

6.23

RÉS 277.11.2021 FIN DE PROBATION EMPLOYÉ # 05-0132

CONSIDÉRANT la fin de la période de probation de l'employé # 05-0132;

CONSIDÉRANT l'évaluation de l'employé # 05-0132 réalisée par monsieur Marc St-Pierre, directeur général et monsieur Ronald Robitaille, contremaitre aux travaux publics;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de monsieur Marc St-Pierre, directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Marc St-Pierre, directeur général et confirme la permanence de l'employé # 05-0132.

Adoptée à la majorité

6.24 **RÉS 278.11.2021** **FIN DE PROBATION EMPLOYÉ # 05-0126**

CONSIDÉRANT la fin de la période de probation de l'employé # 05-0126;

CONSIDÉRANT l'évaluation de l'employé # 05-0126 réalisée par monsieur Marc St-Pierre, directeur général et monsieur Martin Léger, directeur général adjoint;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de monsieur Marc St-Pierre, directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil prenne acte du rapport de monsieur Marc St-Pierre, directeur général et confirme la permanence de l'employé # 05-0126 et autorise un ajustement salarial tel que recommandé par monsieur Marc St-Pierre, directeur général.

Adoptée à la majorité

6.25 **RÉS 279.11.2021** **FIN DE PROBATION EMPLOYÉ # 04-0032**

CONSIDÉRANT la fin de la période de probation de l'employé # 04-0032;

CONSIDÉRANT l'évaluation de l'employé # 04-0032 réalisée par monsieur Marc St-Pierre, directeur général et monsieur Martin Léger, directeur général adjoint;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de monsieur Marc St-Pierre, directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Marc St-Pierre, directeur général et confirme la permanence de l'employé # 04-0032.

Adoptée à la majorité

6.26 **RÉS 280.11.2021** **FERMETURE DU BUREAU DURANT LA PERIODE DES FETES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le bureau de l'hôtel de ville soit fermé pour la période des fêtes du 23 décembre 2021 au 4^{er} janvier 2022 inclusivement. La réouverture du bureau se fera le 5 janvier 2022.

Adoptée à la majorité

6.27 **RÉS 281.11.2021** **DÉPÔT D'UNE RESERVE FONCIERE – LOT 4 941 586**

Ce point est retiré de l'ordre du jour

6.28 **RÉS 282.11.2021** **AUTORISATION DÉPENSE – ACHAT DE CEDRE POUR AMÉNAGEMENT PAYSAGER**

CONSIDÉRANT les divers travaux d'aménagement à la source, au sentier de la tour à feu et au sentier des villages devant être réalisés en 2022;

CONSIDÉRANT les délais à prévoir pour la fourniture de cèdre pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur le conseiller Yves Duval en termes de dimension et de quantité de cèdre nécessaire pour ces aménagements;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à confirmer à la Scierie familiale Gagnon l'achat de cèdre pour les aménagements paysagers à la Source, au sentier de la tour à feu et au sentier des villages au coût d'environ 10 500.00 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit affectée au fonds de parcs et terrains de jeux.

Adoptée à la majorité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 DÉPÔT DU BILAN MENSUEL DES PREMIERS RÉPONDANTS – OCTOBRE 2021

Monsieur Marc St-Pierre, directeur général fait le bilan des interventions des premiers répondants pour le mois d'octobre 2021. Monsieur le conseiller Yves Duval mentionne également que le service des premiers répondants est en période de recrutement, principalement pour des personnes disponibles de jour.

7.2 RÉS 283.11.2021 NOMINATION DU DÉLÉGUÉ ET DU SUBSTITUT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RINOL

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst est membre de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides (RINOL) depuis sa constitution en juin 2016 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un délégué et son substitut au conseil d'administration de la RINOL;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil nomme monsieur le conseiller Yves Duval à titre de délégué et monsieur le maire Jean-Guy Galipeau à titre de substitut au conseil d'administration de la RINOL.

Adoptée à la majorité

8 TRAVAUX PUBLICS

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 ÉCOCENTRE – BILAN OCTOBRE 2021

Ce point est retiré de l'ordre du jour

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 DÉPÔT RAPPORT MONSIEUR MARTIN LÉGER

Monsieur Martin Léger, directeur général adjoint fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement au 31 octobre 2021. Il informe le conseil qu'au mois d'octobre 2021, 35 permis ont été émis pour une valeur déclarée des travaux de 3 430 968 \$. À la fin octobre 232 permis ont été émis pour une valeur déclarée des travaux d'environ 22 047 530 \$.

Monsieur Léger informe également le conseil au sujet d'une propriété mise en vente récemment dans le secteur Vendée dont la description faite par l'agent d'immeuble porte à confusion.

11 LOISIRS ET CULTURE

11.1 RAPPORT SUR LES BIBLIOTHÈQUES

Madame la conseillère Caroline Champoux fait rapport des activités mensuelles des bibliothèques des secteurs de Saint-Rémi et de Vendée pour les mois de septembre et octobre.

Pour la bibliothèque de Saint-Rémi, on compte 119 visiteurs, 275 prêts de livres (numériques et papiers) et 80 prêts entre bibliothèques. Pour celle de Vendée on compte 188 visiteurs, 178 prêts de livres (numériques et papiers) et 21 prêts entre bibliothèques.

11.2 RÉS 284.11.2021 REMERCIEMENTS À MONSIEUR GILBERT P. MILLER

CONSIDÉRANT le projet de documentaire relatant l'histoire des *Veuves blanches de St-Rémi*;

CONSIDÉRANT que monsieur Gilbert P. Miller a gracieusement prêté son terrain pour le tournage d'une partie de ce documentaire;

CONSIDÉRANT que monsieur Miller a également permis qu'on utilise des voitures antiques provenant de sa collection personnelle;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil remercie chaleureusement monsieur Gilbert P. Miller pour sa précieuse collaboration à la production du documentaire *Les Veuves blanches de St-Rémi*.

Adoptée à la majorité

11.3 RÉS 285.11.2021 DEMANDE DE SUBVENTION – DÉPOUILLEMENT DE NOËL

CONSIDÉRANT le projet d'organisation d'un dépouillement de Noël au mois de décembre 2021;

CONSIDÉRANT que la Fondation Tremblant vient en aide aux jeunes défavorisés du territoire de la MRC des Laurentides et fait en sorte qu'ils aient une meilleure qualité de vie et qu'ils puissent développer leur plein potentiel sur les plans sportif, éducatif, culturel et artistique.

CONSIDÉRANT que ce projet est recevable dans le cadre d'une demande de don à la Fondation Tremblant;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE la Municipalité d'Amherst autorise la présentation du projet de dépouillement de Noël à la Fondation Tremblant;

QUE la Municipalité d'Amherst désigne monsieur Marc St-Pierre, directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à la majorité

11.4 **RÉS 286.11.2021** **ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 252.12.2020 –
CONTRIBUTION MUNICIPALE AUX INSCRIPTIONS AUX
ACTIVITÉS SPORTIVES**

CONSIDÉRANT la résolution 250.10.2021 par laquelle le conseil entérinait le projet d'entente intermunicipale pour l'accès et l'utilisation, par les résidents de la Municipalité d'Amherst, de bâtiments, infrastructures et aménagements de loisirs appartenant à la Ville de Mont-Tremblant, et ce, aux mêmes tarifs que ses résidents;

CONSIDÉRANT que, par suite de son adoption, la Municipalité n'aura plus à contribuer financièrement aux inscriptions aux activités sportives données à Mont-Tremblant tel que spécifié à la résolution 252.12.2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil abroge la résolution 252.12.2020.

Adoptée à la majorité

11.5 **RÉS 287.11.2021** **CONSTRUCTION D'UNE PERGOLA – AFFECTATION DE
DÉPENSES**

CONSIDÉRANT la construction d'une pergola sur le terrain du centre Cyrille-Garnier à Vendée dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA);

CONSIDÉRANT qu'une partie du coût des projets réalisés dans le cadre de ce programme est de la responsabilité de la Municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil prenne acte du coût de construction de la pergola au montant coût net de 10 889.48 \$;

QUE cette dépense soit affectée au fonds de parcs et terrains de jeux

Adoptée à la majorité

12 **HISTOIRE ET PATRIMOINE**

13 **AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)**

14 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil répond aux questions du public et celles reçues par courriel.

15 **RÉS 288.11.2021** **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée.
Il est 21h06

Adoptée à la majorité

Jean-Guy Galipeau
Maire

Martin Léger
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Guy Galipeau
Maire